



ᑕᑎᑎᑦ ᑖᑕᑎᑕᑎᑎᑦ ᑖᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Le 31 janvier 2013

L'honorable Peter Kent
Ministre de l'Environnement du Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, 28^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

OBJET : Ébauche des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020

Monsieur le Ministre,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (S.C. 1976-1979, c. 32). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables (CBJNQ, al. 23.5.24 et 23.5.25). Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques.

Le CCEK a pris connaissance tardivement du document intitulé *l'Ébauche des buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020*. Malheureusement, votre ministère a omis de nous consulter sur ce sujet très important. En raison du statut privilégié de notre organisation, les membres auraient souhaité être invités à participer à la consultation afférente, comme l'ont été d'autres organismes du milieu nordique québécois. C'est pourquoi le CCEK vous fait part aujourd'hui seulement de ses commentaires à l'égard de votre document sur la biodiversité.

En général, les membres du CCEK accueillent favorablement les buts et les objectifs proposés. Ils considèrent toutefois que quelques-uns d'entre eux sont très généraux et sont d'avis qu'ils devraient être mieux définis.

Biodiversité nordique

On mentionne, dans la proposition, le vaste réseau d'écosystèmes du pays et on y prévoit la protection de la biodiversité. Le CCEK est toutefois déçu que peu de propositions concrètes aient été avancées pour protéger particulièrement les vastes régions arctiques et subarctiques qui couvrent la majorité des eaux et des terres du pays. Les écosystèmes de ces régions abritent une

flore et une faune uniques et, en raison de leur fragilité, requièrent une attention particulière. Afin de protéger et de conserver la biodiversité en milieu nordique, des efforts additionnels devraient être déployés. Pour le CCEK, cette question revêt une très grande importance.

Changements climatiques

Les changements climatiques ont des impacts considérables sur la biodiversité du Nunavik. Par exemples, les fluctuations météorologiques, l'amincissement de la glace et le raccourcissement de la saison hivernale provoquent des changements rapides sur le comportement et la répartition des différentes espèces animales et floristiques. Pour le CCEK, il est important d'accroître rapidement les connaissances sur la biodiversité nordique, et ce, avant que les changements climatiques aient modifié complètement le milieu.

Connaissances et pratiques autochtones

La biodiversité et la protection de l'environnement sont d'une grande importance pour les Inuits du Nunavik. Ces derniers entretiennent d'ailleurs un lien particulier avec la nature par la pratique d'activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage, lesquelles jouent un rôle essentiel pour assurer leur subsistance, notamment un apport alimentaire crucial. Par conséquent, le CCEK appuie l'objectif 13, qui préconise une meilleure intégration du savoir traditionnel et communautaire ainsi que l'amélioration des connaissances scientifiques relatives à la biodiversité.

Espèces en péril

En tenant compte du rôle que la faune joue dans le mode de vie des Inuits, le CCEK appuie l'objectif 2 concernant les espèces en péril. Cependant, il insiste sur la nécessité d'obtenir plus de connaissances sur certaines espèces en péril, telles que le caribou et le béluga, et leurs habitats et de mieux les protéger des projets de développement pouvant leur être nuisibles.

Aires protégées

Nous appuyons l'objectif 1 du gouvernement fédéral qui propose de protéger 17 % du milieu nordique québécois. Toutefois, nous notons que le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 20% de ce territoire ce qui en assurera une meilleure protection. Selon le CCEK, il est essentiel que les zones écologiquement sensibles soient identifiées avant que des projets de développement s'accroissent dans la région du Nunavik. L'acquisition de connaissances et l'identification des zones nécessitant le plus de protection devraient ainsi être accélérées et ce, en incluant la participation inuite.

Conclusion

Afin d'assurer une protection durable de la biodiversité des régions arctiques et subarctiques, le CCEK encourage donc le gouvernement du Canada à considérer le rôle de cette dernière dans le mode de vie traditionnel des Inuits; à ajuster les objectifs reliés aux changements climatiques, aux aires protégées, aux connaissances et aux pratiques autochtones ainsi qu'aux espèces en

péril; et à mettre en œuvre sa proposition. Cela dit, le CCEK voudrait être informé des étapes subséquentes à l'adoption de la proposition pour la biodiversité d'ici 2020.

Espérant travailler en plus étroite collaboration avec votre ministère sur toutes les questions environnementales concernant le Nunavik, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,



Sylvie Létourneau